

1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

OSCAR WG

Code GIFAP : WG (granulés à disperser dans l'eau)
600 g/kg de mancozèbe et 60 g/kg de flutolanil

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Fongicide, à usage agricole, utilisable sur plants de pomme de terre

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PHILAGRO France
Parc d'Affaires de Crécy
10A rue de la Voie Lactée
69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or
France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58
fds@philagro.fr

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

0800 21 01 55
ORFILA 01.45.42.59.59 (Organisme consultatif officiel)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

Classification selon :

- **Règlement 1272/2008** et ses Adaptations au Progrès Technique (ATP)

Classes et catégories de danger

Sensibilisation cutanée, cat. 1
Toxicité pour la reproduction, cat. 2
Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu, cat. 1

Mentions de danger

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
H361d : Susceptible de nuire au fœtus
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes SGH



Mention d'avertissement Mentions de danger

ATTENTION

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H361d : Susceptible de nuire au fœtus.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de Prudence - Prévention

P261 : Éviter de respirer les poussières/les brouillards.
P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P391 : Recueillir le produit répandu.
SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].
SPe1 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du flutolanil plus d'une fois tous les deux ans.

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition / Information sur les composants dangereux :

Numéro	% poids (p/p)	N° CAS	Nom chimique
1	60	8018-01-7	Mancozèbe (IUPAC) = complexe de manganèse éthylènebis (dithiocarbamate polymérique) avec un sel de zinc
2	6	66332-96-5	Flutolanil = benzamide, N-[3-(1-méthyléthoxy)phényl]-2-(trifluorométhyl)
3	≥ 1	1322-93-6	Di-isopropyl naphthalène sulfonate de sodium

Numéro	N° CE	Approuvé Règ. 1107/2009	Pictogrammes SGH Règ. 1272/2008	Mentions de danger Règ. 1272/2008
1	/	oui	SGH07, SGH08, SGH09	H317, H361d, H400 (M = 10)
2	/	oui	SGH09	H411
3	/	/	SGH05, SGH07	H302, H318, H332, H335

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Généralités

S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact/d'exposition/d'ingestion, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, obtenir un avis médical sans délai (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison) et présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas de contact cutané

Enlever tout vêtement souillé, laver avant de le réenfiler. Rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux

Rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau, paupières ouvertes et écartées du globe oculaire. Ne pas faire couler vers l'œil non atteint.

En cas d'inhalation

Mettre la personne à l'air frais et au repos.

En cas d'ingestion

Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical.

En cas d'intoxication animale

Contactez votre vétérinaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le mélange peut provoquer une allergie cutanée et est susceptible de nuire au fœtus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique conseillé. Pas d'antidote spécifique connu.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, mousse, eau.

Moyen d'extinction inapproprié : jet d'eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de vapeurs toxiques et irritantes lors de la combustion (acide sulfurique, monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂), oxydes sulfurés et gaz nitrés (NO_x)).

Un nuage de poussière combustible peut se former.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux/le visage.

Autre information

Limiter l'épandage des fluides d'extinction, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes :

Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter des gants de protection, des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.

Eloigner les sources d'inflammation.

Evacuer la zone à risque.

Pour les secouristes :

Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter des gants de protection (nitrile), des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.

Eloigner les sources d'inflammation.

Evacuer la zone à risque ou consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas laisser le produit s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

Alerter les autorités compétentes si un déversement accidentel a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser immédiatement le produit répandu (solide). Balayer, ramasser avec une pelle et placer dans des récipients scellés. Creuser profondément les sols contaminés et les placer dans des fûts. Utiliser un tissu mouillé pour nettoyer les sols et tout autre objet contaminé, le placer également en récipient scellé. Evacuer tous les déchets et vêtements contaminés de la même manière en tant que « déchet chimique » (par exemple dans un centre de destruction autorisé). Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour les consignes de protection individuelle, voir section 8.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées.

Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.

Ne pas respirer les poussières. Afin d'éviter leur accumulation, les zones de traitement et de stockage doivent être équipées de ventilation. Ne pas boire, manger, ni fumer lors de la manipulation des produits et dans le lieu de travail.

Prévention des incendies et explosions

Maintenir à l'écart de la chaleur et des sources de chaleur.

Prendre des mesures de précaution contre l'électricité statique.

Eviter la production et la dispersion de poussières. Un nuage de poussière explosif peut se former.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le produit uniquement dans l'emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé. Tenir à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver à une température supérieure à : - 10°C.

Autre information : ne pas mélanger avec de l'eau (sauf pour l'utilisation finale et normale du produit).

Incompatible avec les acides.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir l'étiquette.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Il n'y a pas de limite d'exposition nationale pour ce produit.

Aucun rapport sur la sécurité chimique n'est requis pour ce type de produit.

Substance	N°CAS	VLEP (mg.m ⁻³)	Source
Flutolanil	66332-96-5	10	Société Japonaise de la santé (JSOH)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Assurer une ventilation adéquate dans la zone de traitement et de stockage et où de la poussière peut se former. Au champ, éviter l'exposition au brouillard de pulvérisation.

Protection individuelle : Respiratoire

Porter de préférence un masque couvrant tout le visage avec une cartouche adaptée pour les vapeurs organiques, les poudres ou les aérosols (filtre de type A2P2 voire A3P3) en cas de formation de poussières.

Mains

Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et de longueur minimale de 30 ou 35 cm.

Yeux

Porter des lunettes de sécurité ou un masque de protection.

Peau et corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Autres informations

Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Pour la préparation de la bouillie, se placer sous agitation et ajouter l'eau lentement afin d'éviter tout débordement lié au gonflement des granulés.

Pour les utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques, porter :

● Pendant le mélange/chargement :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail cote de polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec un traitement déperlant ;
- Vêtement imperméable (tablier ou blouse à manche longues certifiés cat. III type 3) (PB3)) ;
- Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

OSCAR WG

● Pendant l'application :

- Combinaison de travail cote de polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec un traitement déperlant ;

Pendant l'application sur table à rouleaux, en cas d'intervention sur les tubercules traités :

- Porter des gants en nitrile certifiés EN 374-3.

● Pendant le nettoyage du matériel de la planteuse :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;

- Combinaison de travail cote de polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec un traitement déperlant ;

- Vêtement imperméable (tablier ou blouse à manche longues certifiés cat. III type 3) (PB3) ;

- Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166 ;

- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

Pour protéger le travailleur :

Porter, dans le cas d'une plantation manuelle, des gants certifiés EN 374-2 à usage unique.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide. Granulés
Couleur	Bleu/Vert clair (A450)
Odeur	Non détectable
Seuil olfactif	Non connu
pH	7,4 (25°C, CIPAC MT 75.2)
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Non hautement inflammable (CEE A10)
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminé
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité de vapeur	Non déterminé mancozèbe = $1,33 \times 10^{-5}$ Pa (20°C) flutolanil = $4,1 \times 10^{-7}$ Pa (20°C)
Densité relative	Non applicable
Densité apparente	0,67 g/ml (tassée, CIPAC MT 169)
Solubilité dans l'eau	Non déterminé mancozèbe = - 2 à 20 mg/L flutolanil = 8,01 mg/L (20 °C)
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non déterminé mancozèbe : $\log P_{ow} = 1,33$ flutolanil : $\log P_{ow} = 3,17$
Température d'auto-inflammabilité	Non déterminé
Température de décomposition	Non déterminé mancozèbe = 192-204°C
Viscosité dynamique	Non applicable
Viscosité cinématique	Non applicable
Propriétés explosives	Non sensible à la chaleur et aux chocs (CEE A14)
Propriétés comburantes	Non comburant (CEE A17)

9.2. Autres informations

Tension de surface	Non applicable
Densité relative de la vapeur (air = 1)	Non déterminé

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.2. Stabilité chimique

Stable pour un minimum de 2 ans dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées, la lumière et l'humidité.

Peut s'auto-échauffer en cas de stockage en masse à températures élevées.

OSCAR WG

10.5. Matières incompatibles

Les acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, consulter la section 5.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Nom	OSCAR WG
Toxicité aiguë	
DL₅₀ Voie orale	Rat : > 2000 mg/kg (OCDE 401)
DL₅₀ Voie cutanée	Rat : > 2000 mg/kg (OCDE 402)
CL₅₀ Voie inhalatoire (4 h)	Rat : > 5,03 mg/l (voie nasale uniquement, concentration maximale atteignable) (OCDE 403)
Irritation	
Peau	Lapin : non irritant (OCDE 404)
Yeux	Lapin : irritation faible à moyenne (OCDE 405)
Sensibilisation	Cobaye : sensibilisant (OCDE 406) (Buehler test modifié, 9 applications)
Autres informations toxicologiques	Mancozèbe (substance active, pureté 85 %) <ul style="list-style-type: none">- Génotoxicité : non mutagène- Cancérogénicité (rat, 2 ans) : non cancérogène NOAEL = 125 ppm (4,8 mg/kg/j)- Toxicité pour la reproduction (rat, 2 ans) : NOAEL/NOEL = 150 ppm Diminution du poids corporel des nouveau-nés à doses toxiques pour les parents. <ul style="list-style-type: none">- Toxicité pour le développement (rat, lapin) : NOAEL/NOEL (rat) = 60 mg/kg/j Malformations à fortes doses (rat), embry/foeto-toxicité (retard d'ossification, avortements) à doses materno-toxiques faibles (rat, lapin). <ul style="list-style-type: none">- Neurotoxicité par voie orale (rat, 90 jours) : NOAEL = 125 ppm (8,2 mg/kg/j) Flutolanil (substance active) <ul style="list-style-type: none">- Génotoxicité : non mutagène (souris, test <i>in vitro</i> micronoyaux)- Cancérogénicité (rat et souris, 2 ans) : non cancérogène- Toxicité pour la reproduction (rat, 2 générations) : non reprotoxique, non tératogène- Toxicité pour certains organes cibles (rat), exposition unique : Toxicité aiguë, voie orale : sédation transitoire observée cliniquement chez les rats mâles et femelles à une dose inférieure ou égale à 10 000 mg/kg. Toxicité aiguë par inhalation : aucune anomalie observée chez les rats mâles et femelles à la dose de 5,98 mg/L.- Toxicité chronique pour certains organes cibles (rat, souris, chien) : Toxicité orale (13 semaines et 1,5 à 2 ans) : aucun effet toxique significatif observé à une dose supérieure à 100 mg/kg/jour (guidance).

En se basant sur les informations toxicologiques, la classification du mélange est donc requise car il peut provoquer une allergie cutanée (H317) et est susceptible de nuire au fœtus (H361d).

Informations sur les voies d'exposition probables

Ce produit devant être utilisé en pulvérisation dans l'agriculture, les voies d'exposition les plus probables sont les voies cutanée et/ou inhalatoire.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Nom	OSCAR WG
Daphnies	Toxicité aiguë, 48h (<i>Daphnia magna</i>) : CE ₅₀ = 0,51 mg/L (OCDE 202), NOEC = 0,18 mg/L
Nom	Mancozèbe (substance active, pureté 85%)
Poissons	Toxicité aiguë, CL ₅₀ -96h (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) : < 1,0 mg/L
Daphnies	Toxicité aiguë, CE ₅₀ -48h (<i>Daphnia magna</i>) : < 1,0 mg/L
Algues	Toxicité aiguë, CE ₅₀ -72h : < 1,0 mg/L
Oiseaux	Toxicité aiguë, DL ₅₀ : > 2000 mg/kg
Abeilles	Toxicité aiguë de contact, DL ₅₀ -48h (<i>Apis mellifera</i>) : > 100 µg/abeille Toxicité aiguë orale, DL ₅₀ -48h (<i>Apis mellifera</i>) : > 100 µg/abeille
Nom	Flutolanil (substance active)
Poissons	Toxicité aiguë, CL ₅₀ -96h (<i>Cyprinus carpio</i>) = 3,21 mg/L (OCDE 203) Toxicité aiguë, CL ₅₀ -96h (<i>Lepomis macrochirus</i>) : > 5,4 mg/L

OSCAR WG

Daphnies	Toxicité aiguë, CE ₅₀ -48h (<i>Daphnia magna</i>) : > 6,8 mg/L
Algues	Toxicité aiguë, CE ₅₀ -72h (<i>Selenastrum capricornutum</i>) : > 3,2 mg/L (OCDE 201)
Oiseaux	Toxicité aiguë, DL ₅₀ (<i>Anas platyrhynchos</i>) : > 2000 mg/kg

12.2. Persistance et dégradabilité

Nom	Mancozèbe (substance active, pureté 85 %)
Dégradation biotique	Non facilement biodégradable
Dégradation abiotique	Vitesse de dégradation : DT ₅₀ < 1 jour (instable)
Autres informations	Rapidement dégradé dans l'environnement par hydrolyse, oxydation, photolyse et métabolisation. Dans le sol, la demi-vie est inférieure à 1 jour en condition aérobie et de maximum 11 jours en condition anaérobie.
Nom	Flutolanil (substance active)
Dégradation biotique	Non facilement biodégradable
Hydrolyse	Stable (solutions tampons à pH 5, pH 7, pH 9)
Photolyse	Demi vie dans solution tampon = 277 jours (pH 7, lampe Xénon)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom	Mancozèbe (substance active, pureté 85 %)
	Coefficient de partage n-octanol/eau : log P _{ow} = 1,33
Nom	Flutolanil (substance active)
	Coefficient de partage n-octanol/eau : log P _{ow} = 3,17
	Facteur de Bioconcentration : FBC = 100

12.4. Mobilité dans le sol

Nom	Mancozèbe (substance active, pureté 85 %)
	K _{oc} = de 363 à 2334 ml/g en fonction de la nature du sol
	La substance est donc d'assez mobile à faiblement mobile dans le sol.
Nom	Flutolanil (substance active)
	K _{oc} = de 528 à 2340 ml/g en fonction de la nature du sol
	La substance est donc d'assez mobile à faiblement mobile dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non requis (un rapport sur la sécurité chimique n'est pas exigé).

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés et rincés. Les rendre inutilisables et se conformer à la réglementation en vigueur pour l'élimination. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Les reliquats de produit doivent être éliminés en conformité avec la réglementation. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Les EPI usagés font également l'objet d'une récupération spécifique. Ils doivent être collectés dans un sac dédié transparent.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre : ADR / RID

Transport fluvial : ADNR

Transport maritime : IMO / IMDG

Transport aérien : ICAO-TI / IATA-DGR

14.1. Numéro ONU

3077

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

ADR / RID / ADNR :

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, NSA
(contient 60 % de mancozèbe, 6 % de flutolanil)

IMO / IMDG / ICAO-TI
/ IATA-DGR :

Environmentally hazardous substance, solid, NOS (contains : 60%
mancozeb, 6% flutolanil)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID / ADNR :

OUI

IMDG (polluant marin) :

OUI

IATA :

OUI

14.6. Précautions particulières à prendre

EMS : F-A, S-F

Risque d'auto-inflammabilité en cas d'emballage supérieur à 450 litres.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Non applicable.

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique proposée pour les installations classées pour l'environnement (ICPE) : 4510
Délai de rentrée = non pertinent.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

16. AUTRES INFORMATIONS

Sections modifiées lors de la mise à jour : sections 1, 2, 3, 6, 7, 8, 11, 12,13

Source des données : Philagro France, FDS des co-formulants

Libellé des autres mentions de dangers apparaissant en section 3 :

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H361d : Susceptible de nuire au fœtus.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Signification des sigles :

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ADNR : Accord pour le transport des marchandises dangereuses sur le Rhin

CAS : Chemical Abstracts Service = Service des résumés analytiques de chimie

CE : Communauté Européenne

CEE : Communauté Economique Européenne

CE50 : Concentration entraînant 50% d'effets

CEb50 : Concentration d'une substance produisant 50% d'effet sur la biomasse

CEr50 : Concentration d'une substance produisant 50% d'effet sur la croissance

CL50 : Concentration létale moyenne

CIPAC : Collaborative International Pesticides Analytical Council = Commission internationale des méthodes d'analyse des pesticides

DL50 : Dose létale moyenne

DT50 : Temps requis par une substance active pour se dissiper de 50%

DT90 : Temps requis par une substance active pour se dissiper de 90%

EPI : Equipement de protection individuelle

FBC : Facteur de bioconcentration

GIFAP : Groupement International des Associations Nationales de Fabricants des Produits Agrochimiques

IATA : Association internationale du transport aérien

IATA-DGR : Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses

IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale

ICAO-TI : Instructions techniques par "l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale" (OACI)

IMDG : International Maritime Dangerous Goods Code = Code maritime international des marchandises dangereuses

IMO : International maritime organisation = Organisation Maritime Internationale

Koc : Coefficient d'absorption

MT : Miscellaneous Techniques = Techniques diverses

NOAEL : No Observable Adverse Effect Level = Dose sans Effet Toxique Observable

NOEC : No Observable Effect Level = Concentration sans Effet Observable

NOEL : No Observed Effect level = Dose sans Effet Observable

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques

Pow : Coefficient de partage octanol/eau

PBT : Persistant Bioaccumulable et Toxique

vPvB : Très persistant et très bioaccumulable

PNEC : Concentration prédite sans effet

REACH : Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals = Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques en Europe

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

SGH : Système Global Harmonisé

STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles

VLEP : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle

CE DOCUMENT N'EST VALABLE QUE POUR LES USAGES QUI Y SONT MENTIONNES. IL EST DE LA RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR DE S'ASSURER QUE LE PRODUIT CONVIENT A L'UTILISATION QU'IL EN PREVOIT.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de PHILAGRO France relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.
